

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 570

présenté par
M. Popelin

à l'amendement n° 42 de M. Coronado

ARTICLE 20

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« expresse et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, dès lors qu'une décision est motivée, elle est expresse.